

Annexe B à l'arrêté royal du 10 août 1998

## DEMANDE D'AGREMENT POUR UN PARC ZOOLOGIQUE

Nom, adresse et numéro de téléphone (fax) du parc zoologique

--

Nom, adresse et numéro de téléphone (fax) de l'exploitant

--

Permis d'environnement (Région flamande et Région bruxelloise) : .....

Autorisation d'exploitation (Région wallonne) : .....

Forme juridique (S.A., ASBL, SPRL,...) : .....

Composition du personnel

(nombre, tâches, diplômes éventuels)
--------------------------------------

Médecin vétérinaire agréé chargé de la surveillance de la santé et du bien-être des animaux

(nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de l'inscription à l'Ordre)
--

Timbres fiscaux (art. 2 § 1<sup>er</sup>)

--

Documents annexés (art. 2 § 2)

- plan d'ensemble du parc zoologique
- inventaire des animaux présents
- copie des statuts du parc zoologique
- copie de l'autorisation d'exploitation (Région wallonne)
- copie du permis d'environnement (Région bruxelloise) et Région flamande
- copie du contrat avec le médecin vétérinaire agréé
- copie du contrat d'assurance

Avis des Services Vétérinaires

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 10 août 1998.

ALBERT

Par le Roi :

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur,  
L. TOBBACKLe Ministre de l'Agriculture et des Petites et Moyennes Entreprises,  
K. PINXTEN